



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 avril 2007
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire**

Projet de descriptif de programme de pays***

Bolivie

Résumé

Le présent projet de descriptif de programme de pays pour la Bolivie est soumis au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période allant de 2008 à 2012 qui sera financé par un prélèvement de 6 470 000 dollars des États-Unis sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et par un prélèvement de 66 000 000 dollars des États-Unis sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** E/ICEF/2007/8.

*** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site de l'UNICEF sur la Toile au plus tard six semaines après que le projet de descriptif de programme aura été examiné par le Conseil d'administration. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2007.

Note : La présentation du présent document a été retardée par des raisons techniques.



Données de base[†]

(2005, sauf indication)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	4.1
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	65
Insuffisance pondérale (modérée ou grave en pourcentage) (2003)	8
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1998-2003)	230
Taux de fréquentation dans l'enseignement primaire (garçons et filles, en pourcentage net) (2003-2004)	78/77
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (en pourcentage) (2003-2004)	50
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (en pourcentage) (2004)	85
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage)	0.1
Enfants qui travaillent (mineurs de 5 à 14 ans, en pourcentage)	22
PNB par habitant (en dollars des États-Unis)	1010
Enfants d'un an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (en pourcentage)(2003)	71
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	64

[†] Des données nationales plus détaillées pour les enfants et les femmes sont affichées sur le site sur la Toile www.unicef.org

La situation des enfants et des femmes

1. La Bolivie est un pays multiculturel au plus haut point. Ses 30 groupes ethnolinguistiques totalisent 9,4 millions de personnes, dont 62 % s'identifient comme autochtones. En 2002, 49 % de la population autochtone vivait dans une extrême pauvreté alors que la proportion d'habitants extrêmement pauvres dans la population totale s'établissait à 39 %. La pauvreté dans les campagnes a provoqué un exode croissant vers les villes si bien que de nombreux ménages ruraux sont soutenus par un seul parent, généralement une femme ou une personne âgée, ce qui aggrave encore le cycle de la pauvreté. Environ 60 % de toute la population et 45 % des enfants vivent dans des zones urbaines ou périurbaines.

2. Malgré un environnement macroéconomique favorable, des taux de croissance annuelle dépassant 4 %, une réduction de la dette extérieure, des réserves saines de devises et un vaste éventail de ressources naturelles, particulièrement des réserves de gaz, l'économie est vulnérable aux fluctuations des prix des ressources naturelles. Elle est aussi marquée par des inégalités. Environ 74 % des enfants de moins de 13 ans vivent dans une pauvreté moyenne alors que 10 % des Boliviens, les plus fortunés, reçoivent 47 % du revenu national.

3. En dépit de cette forte migration vers les zones urbaines, la population reste à 40 % rurale et très vulnérable aux situations d'urgence provoquées par les catastrophes naturelles à répétition. En 2006 et 2007, le phénomène El Nino a provoqué des inondations et d'autres catastrophes liées au climat et, en avril 2007, on comptait près de 115 000 familles dans tout le pays, dont environ

211 000 enfants, qui en avait souffert. Ces bouleversements ont dépassé les capacités institutionnelles de riposter et de fournir un appui coordonné et effectif.

4. Les prévisions officielles laissent espérer que la Bolivie atteindra la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment certains qui intéressent les enfants, comme la réduction de l'extrême pauvreté, de la mortalité maternelle et infantile, de la malnutrition et de l'inégalité entre l'éducation des hommes et celle des femmes. Néanmoins, de larges écarts concernant tous les indicateurs indiquent que les progrès dans les populations autochtones demeureront inférieurs aux moyennes nationales.

5. En 2004, le Comité des droits de l'enfant a fait observer que l'application du Code de l'enfance et de l'adolescence de 1999 en était encore à ses débuts. Les Défenseurs des enfants au niveau municipal notent une augmentation des cas de violence familiale aggravée; plus de la moitié des cas signalés d'abus sexuels sont le fait d'un membre de la famille.

6. Après cinq ans d'instabilité politique et de crise socioéconomique, un nouveau gouvernement, dominé par le Mouvement vers le socialisme, a été élu en janvier 2006. Une assemblée constituante a été convoquée en juillet 2006 avec pour mission de proposer une nouvelle constitution au plus tard en août 2007. Les principaux domaines examinés par l'Assemblée ont été la reconnaissance de territoires autochtones, les questions d'autonomie régionale, un nouveau modèle d'État promoteur du développement et une participation populaire directe de type classique par l'intermédiaire de l'organisation économique, politique et sociale; ces débats ont cependant été marqués par une polarisation entre les régions et les groupes politiques et économiques.

7. Le Plan de développement national pour la période 2006 à 2010 propose de transformer les modèles néo-libéraux existants de développement économique, social et politique au profit d'un système d'administration qui mette au premier plan des priorités le développement social et humain autour de la pleine participation de la collectivité et de groupes retrouvant leurs droits, particulièrement les communautés autochtones, dans un effort pour renverser les graves exclusions. Le nouveau modèle propose d'élaborer des politiques nationales intégrées, intersectorielles et centrées sur l'enfant, particulièrement pour éliminer la malnutrition, l'analphabétisme et la violence.

8. Le Plan de développement national cherche à intensifier le recul du taux de mortalité infantile qui a été de 89 à 54 pour 1 000 naissances vivantes entre 1989 et 2003; ce taux reste très élevé (de 94) dans la population autochtone. Le Plan vise aussi à continuer de réduire le taux de mortalité maternelle (déjà il l'a fait de 390 à 230 pour mille naissances vivantes entre 1994 et 2003). Bien que 61 % des naissances dans l'ensemble du pays et 52 % des naissances dans les populations autochtones soient suivies par du personnel de santé qualifié, la moitié des cas de mortalité infantile touche des nouveau-nés. La Bolivie se classe au troisième rang des pays de sa région pour la malnutrition chronique des enfants de moins de 3 ans : elle s'y est stabilisée aux environs de 25 % depuis 1998. En 2003, seulement 55 % de la population autochtone avait accès à l'eau courante et 54 % à des services d'assainissement de base. L'accès aux services de développement du jeune enfant est très faible (7 % pour les enfants de moins de 6 ans) et moins de la moitié des enfants de moins de 5 ans sont inscrits dans l'enseignement préscolaire. La

déclaration des naissances a nettement progressé mais pose encore des problèmes chez les nouveau-nés.

9. La fréquentation scolaire des enfants et des adolescents âgés de 6 à 19 ans a atteint 80 % en 2001 mais seulement 69 % chez les filles autochtones. La même année, 22 % des enfants autochtones de 6 à 14 ans abandonnaient l'école, et le taux était plus élevé dans les campagnes que dans les villes. Bien que pendant les huit années d'enseignement primaire gratuit et obligatoire jusqu'à 94 % des enfants aillent à l'école, ce qui est beaucoup, le système scolaire ne peut pas intégrer correctement les groupes vulnérables comme les enfants migrants, ceux qui travaillent ou qui vivent ou travaillent dans les rues ou qui sont handicapés. Le taux net d'inscription dans le secondaire est faible et n'a pas dépassé 59 % en 2004.

10. En 2003, l'Organisation mondiale de la santé (OMS)/Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a considéré que l'épidémie de VIH/Sida n'en était plus à ses débuts mais se concentrait, signe que les facteurs de risque de transmission s'accroissaient. Or les études montrent que seulement 53 % des adolescents de 15 à 19 ans savent comment se protéger du VIH. Un projet de politique nationale sur la prévention de la transmission verticale du VIH qui garantirait un traitement antirétroviral à ceux qui en ont besoin n'a toujours pas été approuvé. Parmi les adolescentes âgées de 15 à 17 ans, 13 % ont eu au moins un enfant.

11. L'indice de développement des nouveau-nés, des enfants et des adolescents commun au ministère de la planification et à l'UNICEF (*Indice Municipal de Desarrollo de la Infancia, Ninez y Adolescienca* (IDINA) estime qu'environ 400 000 enfants les 72 municipalités du pays n'exercent pas pleinement leurs droits. Dans les villes et les régions frontalières, on observe des tendances notables à la restriction de ces droits : exploitation sexuelle à des fins commerciales, commerce et traite d'êtres humains, enfants qui vivent et travaillent dans la rue et adolescents ayant à faire avec la loi ou en conflit avec elle. Les services sociaux de base sont plus demandés dans les zones périurbaines qui reçoivent la majorité des migrants autochtones. Sur les 22 % d'enfants qui travaillent, beaucoup ont à accomplir les pires travaux demandés à leur classe d'âge, entre autres pour la récolte de la canne à sucre et des castanheiros ou dans les mines traditionnelles.

12. Le programme de pays coïncidera avec l'application du Plan de développement national, l'adoption de la nouvelle constitution dont la teneur continue d'être étudiée par l'Assemblée constituante et une période d'accroissement des recettes d'hydrocarbures, autant d'occasions pour des politiques nationales centrées sur les enfants. Ce que devra faire l'UNICEF c'est appuyer les priorités des enfants dans des conditions politiques changeantes tout en utilisant des stratégies de programmation capables de survivre aux transformations et changements institutionnels.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération passée, 2003-2007

Principaux résultats obtenus

13. Avec l'appui de l'UNICEF, le Congrès national a adopté des lois importantes dans l'intérêt particulier des enfants, au sujet entre autres de l'allaitement au sein,

des services d'état-civil gratuits, de l'immunisation et de la lutte contre la traite des personnes; il a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et a signé les conventions n°182 et 29 de l'Organisation internationale du travail concernant les pires formes du travail des enfants et de travail forcé.

14. De nouveaux partenariats ont été forgés avec le cabinet du Médiateur et de nombreuses organisations de la société civile pour défendre les questions intéressant les enfants, pour mobiliser davantage la société au sujet des droits des enfants, pour faire pleinement participer les enfants et les adolescents à la définition des politiques publiques et pour inscrire les droits de enfants dans la nouvelle constitution.

15. Par son programme de développement local intégré (*Programa de Desarrollo Local Integrado* (PRODELI)), l'UNICEF a appuyé l'inclusion des buts et ressources concernant les enfants dans les plans de développement annuels et quinquennaux de 54 municipalités. De même, les capacités de gestion du développement local ont été renforcées, ce qui a impliqué une visée multisectorielle et la participation de la société civile à la planification et à l'évaluation. Le gouvernement a reconnu que cette forme réussie de gestion municipale qui s'étend maintenant à 17 % des 329 municipalités de Bolivie pouvait être prise comme modèle de bonne pratique.

16. Le vice-ministre des questions d'égalité et de générations a inclus avec succès les questions intéressant les enfants dans le Plan de développement national. Des systèmes nouveaux au niveau local ont été conçus avec le ministère du travail, les administrations municipales et les services départementaux pour accroître l'accès aux services de santé, d'éducation et de protection des familles qui participent à la récolte de canne à sucre.

17. L'UNICEF a favorisé activement la réduction des écarts en matière de fréquentation scolaire et d'achèvement des études entre les ethnies et entre les sexes par l'application d'un modèle réussi de gestion de l'éducation au niveau local dans 38 municipalités jugées prioritaires par le ministère de l'éducation. La fréquentation scolaire y a progressé de 43 à 68 % et le taux d'achèvement des études de 38 à 76 %. La Bolivie envisage d'étendre ce modèle à l'échelon national pour formuler sa nouvelle loi sur l'enseignement.

18. Par le renforcement de l'assurance maladie maternelle et infantile universelle, les taux de mortalité infantile et maternelle ont baissé (comme le paragraphe 8 l'explique en détail) et l'élément relatif aux accouchements est actuellement adapté aux conditions culturelles pour que son application soit plus étendue. La consommation de sel iodé a été rétablie et 90 % de la population en consomme. L'appui fourni par un programme conjoint des Nations Unies avec la participation active de l'UNICEF a permis au gouvernement de se fixer pour but l'élimination totale de la malnutrition chez tous les enfants de moins de 5 ans d'ici à 2010.

19. La construction d'environ 500 systèmes d'approvisionnement a offert un accès à de l'eau salubre à 60 000 personnes. Un programme novateur de services d'eau et d'assainissement faisant intervenir le gouvernement, l'UNICEF et d'importants donateurs (Canada, Pays-Bas et Suède) a été mis en place pour étendre les interventions, appuyer les politiques et favoriser l'hygiène dans une approche harmonisée. Des cours d'alphabétisation ont été dispensés à 54 000 adultes et 20 000 enfants de moins de 6 ans ont bénéficié de stratégies intégrées pour le

développement de l'enfant dans 1 636 collectivités où des défenseurs des droits communautaires ont été élus et formés.

20. Malgré ces résultats encourageants, le programme doit fournir un effort spécial dans les domaines suivants où l'impact a été faible : éducation non scolaire, activités de développement intégré des jeunes enfants, lutte contre la violence familiale, défense et promotion centrées sur les droits des enfants, entre autre le principe de leur meilleur intérêt, accroissement des investissements consacrés aux systèmes de suivi et d'évaluation de la situation des enfants et des femmes.

Enseignements tirés

21. L'UNICEF a facilité l'élaboration de 54 plans municipaux quinquennaux pour les enfants et les adolescents qui ont conduit à l'affectation de ressources accrues aux enfants. La participation simultanée de la société civile à la planification et au suivi d'actions locales a conduit aussi à un accroissement de demandes faites en connaissance de cause et à la surveillance par la société, même si ces évolutions ont besoin d'être affirmées. Les administrations municipales disposant de davantage de fonds publics, et la société civile apportant sa participation active, ce que devra faire le programme c'est passer d'une mise en œuvre de services directe à une consolidation des capacités nationales et locales pour que des investissements de qualité soient injectés dans les programmes destinés aux enfants.

22. La structure du programme de pays a reposé sur trois secteur : santé/nutrition, éducation et protection, complétés par les efforts de PRODELI. Par l'intermédiaire de ce programme, une planification et une coordination intersectorielles ont été nécessaires au niveau local pour identifier les municipalités car il fallait que tous les secteurs interviennent en commun afin d'éviter les doubles emplois. Néanmoins, dans de nombreuses municipalités, chaque secteur a préparé des actions parallèles qui ne correspondaient pas à celles préconisées par PRODELI. Pour harmoniser davantage les interventions locales et les politiques sectorielles, l'UNICEF conservera son rôle expérimenté en matière de développement local intégré tout en renforçant les mécanismes internes de coordination et de gestion.

23. Bien que le programme ait largement contribué à concevoir des politiques coïncidant avec les priorités nationales, il faut définir une stratégie interne pour mieux coordonner la conception des politiques publiques sectorielles, la mobilisation sociale, la communication concernant le programme et les systèmes de suivi et d'évaluation locaux et nationaux.

24. S'étant adapté souplement aux priorités nationales et ayant pu obtenir des ressources pour appliquer les actions au niveau municipal, le programme a garanti la continuité des actions servant les enfants même dans un contexte de constante évolution politique. Il devra rester adaptable et repérer les possibilités nouvelles qui s'offriront pour les enfants dans cette période de consolidation institutionnelle.

Programme de pays, 2008-2012

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Survie, santé et développement de l'enfant et de l'adolescent	800	15 000	15 800
Eau, hygiène et assainissement de l'environnement	500	15 000	15 500
Éducation pour la vie et la citoyenneté	800	14 000	14 800
Protection de l'enfant	900	11 000	11 900
Politique publique, mobilisation et partenariats au service des droits de l'enfant	800	8 000	8 800
Coûts intersectoriels	2 670	3 000	5 670
Total	6 470	66 000	72 470

Processus d'élaboration du programme

25. Les préparatifs ont commencé au cours de l'examen à mi-parcours de 2005. Depuis, de nombreuses consultations ont eu lieu entre le gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux du développement. La participation du comité du programme de pays qui évalue les questions autochtones mérite d'être signalée.

26. En mars 2006, le système des Nations Unies a entamé le bilan commun de pays et les travaux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), formant des groupes de travail inter-organisations pour analyser les Objectifs du Millénaire pour le développement en mettant l'accent sur l'égalité des femmes et des hommes, les relations interculturelles, la gouvernance et les situations d'urgence. Les priorités définies dans le Plan de développement national ont été incluses dans l'analyse, de même que la conception que le gouvernement avait du rôle du système des Nations Unies. Il a été convenu que le système pouvait avoir un apport appréciable dans quatre domaines stratégiques du Plan de développement national : questions politico-institutionnelles, questions sociales, environnement et productivité économique. Le Plan-cadre définit cinq résultats pour la période 2008-2012. Les tableaux de résultats du Plan-cadre et du projet de descriptif de programme de pays ont été dressés en consultation avec le ministère de la planification du développement et des ministères sectoriels et la version finale a été approuvée à la réunion commune de stratégie de février 2007.

Objectifs, principaux résultats attendus et stratégies

27. Le principal objectif du programme de pays consiste à garantir que les enfants et les adolescents boliviens survivent, grandissent et acquièrent des compétences et des aptitudes dans des conditions ambiantes d'inclusion, de respect de la diversité culturelle et d'égalité entre les sexes. Les buts et éléments de ce programme sont en harmonie avec le précédent programme de pays et sont eux aussi axés sur la santé,

la nutrition, l'éducation et la protection. Deux éléments nouveaux ont été joints, l'un concernant l'eau et l'assainissement et l'autre les politiques publiques et la mobilisation au service des droits des enfants, l'élément relatif au développement intégré se retrouvant dans tout le programme.

28. La première stratégie du programme repose sur l'approche au cycle de vie et appuiera trois résultats principaux de haut niveau. Premièrement, pendant la petite enfance, les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans sont totalement déclarés, nourris et en bonne santé et développent leurs capacités physiques, cognitives et émotionnelles dans un climat de protection et de sensibilité culturelle. Deuxièmement, jusqu'à l'adolescence, c'est-à-dire 13 ans, ils sont inscrits dans un système d'éducation primaire de qualité qui les intègre et est sensible à leur culture et ils achèvent ces études, ils sont en bonne santé et bien nourris, sont protégés physiquement et émotionnellement et participent à leur propre développement en réaffirmant leur identité par des dialogues intraculturels et interculturels. Troisièmement les adolescents de 12 à 18 ans se dotent de connaissance pour leur propre existence, acquièrent des compétences et ont des possibilités qui leur permettent d'affirmer leurs droits, ils sont protégés contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation et ils vivent dans des environnements sains favorables à la citoyenneté interculturelle. Cette stratégie prévoit l'intégration et aussi que les enfants soient au centre de toutes les interventions et que leur intérêt supérieur soit considéré dans toutes les décisions qui concernent leur vie.

29. La deuxième stratégie met l'accent sur l'édification de capacité des collectivités, des familles et de leurs membres ainsi que des institutions. A ce titre seront renforcées les pratiques qui concernent la surveillance par la société, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'éducation et le développement et le traitement social des enfants, en particulier par le renforcement des structures existantes de gestion communautaire. Cette stratégie encouragera aussi des méthodes qui garantissent la continuité et la durabilité institutionnelles étant donné que les responsables publics changent souvent, ainsi que la gestion des risques pour réduire la vulnérabilité pendant les situations d'urgence et les catastrophes, la priorité étant accordée aux questions qui intéressent les enfants. La troisième stratégie consiste à réduire les disparités entre les hommes et les femmes et les disparités démographiques et géographiques, particulièrement celles dont souffrent les populations autochtones, l'accent étant mis sur les domaines identifiés par l'indice IDINA comme ayant le plus bas niveau par rapport à l'exercice des droits des enfants. La stratégie s'étendra au moins à 42 municipalités rurales classées comme prioritaires avec le gouvernement dans l'initiative Action pour les communautés, qui fait partie du plan de développement national et un appui sera aussi accordé à d'autres municipalités selon les besoins dans le contextes des initiatives Communautés solidaires et Communautés en réciprocité du Plan. Des interventions reposeront sur les indicateurs de vulnérabilité, l'évaluation des capacités de gestion minimales nécessaires pour élaborer des politiques locales et nationales et un engagement envers un cycle de programmation quinquennal pour garantir la durabilité de la programmation. En coordination étroite avec le gouvernement, la stratégie appuiera des sites de démonstration et des sites modèles qui ont le potentiel d'être reproduits rapidement à l'échelon national.

30. Des stratégies complémentaires concernent la mobilisation au service des droits des enfants pour stimuler les investissements qui les intéressent et mettre en place et appliquer des politiques et des programmes publics garantissant que des

résultats seront obtenus pour les enfants aux niveaux national et local, l'accent étant mis sur les droits, l'égalité des femmes et l'interculturalisme, la communication pour une mobilisation sociale qui fasse mieux connaître les droits des enfants, une participation effective des enfants et des adolescents à toutes les décisions qui les concernent et la gestion des connaissances favorisant une plus grande demande en faveur de l'exercice des droits des enfants.

31. Les questions transversales comme l'égalité des femmes et l'acceptation interculturelle incluront la participation des femmes et des groupes autochtones dans les processus de décision, le respect de leurs droits par l'État, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le développement d'une représentation des femmes et des enfants exempté de préjugés dans différents contextes culturels.

Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

32. Mettant à profit la vaste expérience dont dispose l'UNICEF en matière de développement local intégré, le programme servira les priorités, les objectifs et les buts définis dans le Plan de développement national et le programme de protection sociale et de développement intégré à base communautaire et il contribuera à réduire la pauvreté et l'inégalité dans les collectivités rurales, les population autochtones et les groupes urbains vulnérables. Par une assistance technique, le programme appuiera l'élimination de la malnutrition, de l'analphabétisme et des pires formes de travail des enfants, la transformation du système éducatif, la réduction de la violence familiale et une plus grande attention aux enfants qui vivent et travaillent dans la rue.

33. Les cycles de programmation des organismes du Comité exécutif sont totalement harmonisés et compatibles avec le Plan-cadre pour 2008-2012. Pour garantir que les droits des enfants soient pleinement pris en compte dans le système des Nations Unies, le programme contribuera à l'obtention de quatre résultats du Plan-cadre : a) gouvernance démocratique renforcée, b) malnutrition nulle et amélioration des services de santé et d'eau dans les populations vulnérables, c) plus grand développement de l'édification de capacités individuelles et collectives dans les secteurs sociaux, particulièrement prévention du VIH/Sida, développement intégré de la petite enfance, éducation de base universelle de qualité, développement des systèmes de protection sociale et de déclaration des naissances, mécanismes protégeant de l'exploitation les adolescents qui travaillent et élimination progressive du travail des enfants, d) renforcement de la gestion des urgences et du risque sur la base des Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise de l'UNICEF.

Liens avec les priorités internationales

34. Le programme sert les buts et les domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, les Objectifs du Millénaire pour le développement et *Un monde digne des enfants*, comme le tableau résumant les résultats l'indique plus en détails.

35. Le programme respectera les principes essentiels de maîtrise nationale et d'harmonisation adoptés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, appuiera la réforme des Nations Unies à tous les niveaux et sera conforme aux priorités régionales de l'UNICEF concernant le VIH/Sida, la

malnutrition, les populations exclues, les disparités, la violence et les situations d'urgence.

Éléments du programme

36. **Survie, santé et développement de l'enfant et de l'adolescent.** Bien que les taux de mortalité maternelle et infantile aient pu être nettement réduits, ils demeurent parmi les plus élevés de l'Amérique latine, particulièrement dans le cas des nouveau-nés. Il faut encore s'attaquer à la grave malnutrition des enfants de moins de 2 ans et à la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du VIH/Sida, surtout chez les adolescents, les femmes enceintes et les mères allaitantes.

37. Cet élément contribuera à améliorer la santé et la nutrition des enfants, des adolescents et des femmes en a) faisant reculer la malnutrition de 25 à 18 % chez les enfants de moins de 5 ans et la prévalence de l'anémie chez les femmes jusqu'à 25 %, b) en réduisant les taux de mortalité maternelle (de 230 à 160 pour 100 000 naissances vivantes), de mortalité périnatale (de 27 à 20 pour 1 000 naissances vivantes) et de mortalité infantile, et en améliorant la déclaration des naissances, c) en diminuant le risque des maladies transmissibles au jeune enfant (le programme élargi d'immunisation aura dans toutes les municipalités un taux de couverture d'au moins 85 %), d) en développant des pratiques et des comportements sains pour prévenir les maladies transmissibles, particulièrement les MST et le VIH/Sida chez les adolescents, les jeunes et leurs familles. Il faudra aussi, par un appui technique et financier de l'UNICEF et des autres partenaires au développement, que la population, particulièrement la population autochtone, ait pleinement accès au système existant d'assurance santé universelle et à des soins de santé de qualité et respectueux des cultures qui répondent aussi à la violence à l'égard des femmes.

38. Le programme renforcera aussi les capacités nationales et départementales dont dispose le secteur de la santé pour riposter aux situations d'urgence et aux catastrophes.

39. **Eau, hygiène et assainissement de l'environnement.** L'état précaire de l'hygiène du milieu dans les zones rurales pauvres, particulièrement les difficultés à accéder à de l'eau salubre et l'absence de traitement des excréments, nuisent à la santé des enfants et à leur développement. Ce nouvel élément de programme a été rendu possible par l'accroissement récent du nombre des partenaires et des ressources financières dans ce domaine, l'intérêt de plus en plus vif que les pouvoirs publics lui accordent et les capacités de chef de file qui sont reconnues à l'UNICEF en matière d'eau et d'assainissement de l'environnement.

40. Cet élément contribuera à créer pour les enfants et leurs familles des milieux sains qui protègent leur santé et leur donnent davantage de possibilités d'apprendre et de s'épanouir et un cadre social plus digne tout en accroissant les sources d'eau salubre et la familiarisation avec des habitudes et des pratiques d'hygiène. Le programme renforcera des services destinés à 20 000 familles dans 800 collectivités rurales (qui regroupent 15 % de la population non desservie dans la zone d'intervention) et apportera la propreté et des conditions sanitaires dans 1 000 écoles et internats.

41. L'élément garantira aussi l'accès à l'eau et à des services d'assainissement et favorisera l'hygiène dans des collectivités déterminées tout en renforçant les capacités nécessaires aux administrations municipales et aux communautés pour

prendre en charge progressivement le choix, la construction, la surveillance et le suivi des services d'eau et d'assainissement. L'élément sera aussi important pour le renforcement et la durabilité des ripostes sectorielles aux situations d'urgence et aux catastrophes.

42. **Éducation à la vie et à la citoyenneté.** Malgré les progrès de la scolarisation dans le primaire au fil des années, l'absentéisme et l'abandon scolaires restent élevés, surtout dans les populations autochtones. De plus, les élèves sont de plus en plus âgés. La moitié des enfants ont accès à l'enseignement préscolaire mais les niveaux de couverture dans les programmes de développement du jeune enfant sont très faibles. L'analphabétisme reste répandu, en 2001 son taux moyen était de 13 % mais chez les femmes autochtones il atteignait 43 %.

43. En favorisant la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, cet élément aura pour résultat que davantage d'enfants pourront aller à l'école et continueront d'y aller et que moins d'enfants âgés fréquenteront les premières classes. Au niveau national, il facilitera l'élaboration d'une politique de développement intégré des jeunes enfants et ouvrira à 50 000 enfants de moins de 6 ans l'accès à différents moyens d'éducation préscolaire dans certaines municipalités. Dans l'enseignement primaire, domaine où en Bolivie l'UNICEF a un avantage comparé, l'élément développera l'accès à l'école, la fréquentation scolaire et l'achèvement des études par des stratégies locales élargies et l'inclusion des enfants migrants et autochtones. Dans l'enseignement parascolaire, où l'intervention de l'UNICEF sera complétée par celle d'autres partenaires plus expérimentés, l'élément appuiera les enfants qui restent à l'écart du système éducatif et les enfants handicapés ainsi que les jeunes mères et les femmes analphabètes. Il appuiera l'étude et l'application d'une nouvelle législation de l'enseignement et développera les capacités nationales et locales à répondre aux besoins en matière d'éducation dans les situations d'urgence et en cas de catastrophes. Des synergies seront développées avec le programme « malnutrition zéro » du ministère de la santé.

44. **Protection de l'enfant.** Le cadre législatif et réglementaire bolivien permet de bien protéger les droits des enfants, des adolescents et des femmes et de les faire à nouveau reconnaître, conformément au Code de l'enfance et de l'adolescence, de la Convention relative aux droits de l'enfant et à d'autres instruments relatifs aux droits fondamentaux. Néanmoins, les capacités institutionnelles sont insuffisantes à tous les niveaux.

45. Cet élément contribuera à renforcer des conditions de protection des enfants et des adolescents en renforçant le système national de protection de l'enfant et ses mécanismes pour empêcher que les enfants soient maltraités, exploités ou victimes de violence et lorsqu'ils le sont pour y remédier.

46. L'élément renforcera les capacités des institutions gouvernementales chargées de protéger et défendre les droits de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre du système de justice des mineurs, conformément aux normes internationales. Il continuera à renforcer les services des Défenseurs des enfants au niveau municipal, à appuyer le travail des défenseurs des droits des communautés et à faciliter la mise en place de commissions municipales des droits de l'enfant et de réseaux institutionnels travaillant dans ce domaine. L'accent sera mis sur le droit à une identité par le renforcement de la déclaration gratuite des naissances à l'état-civil et son adaptation aux conditions locales.

47. L'élément ira dans le sens de la prévention des violations des droits, le respect des droits et le rétablissement dans les droits, particulièrement pour les populations vulnérables. Il défendra en outre les droits des enfants dans différentes perspectives culturelles du pays et œuvrera pour renforcer les liens entre le droit coutumier et le droit codifié, particulièrement au sujet de la justice des mineurs et de la violence. Il appuiera les autorités gouvernementales pour ce qui est de la préparation et des interventions en cas d'urgence, en insistant sur la prévention des abus sexuels et de l'exploitation.

48. **Politique publique, mobilisation et partenariats au service des droits des enfants.** Les politiques boliviennes en matière de santé, de protection et d'éducation qui favorisent les enfants sont complètes et bien conçues. Néanmoins, la fiabilité institutionnelle est encore fragile et fragmentée, marquée par un remplacement rapide des fonctionnaires et une intégration insuffisante entre les secteurs.

49. Tous les éléments du programme de pays appuieront la mise en place et l'application des politiques publiques sectorielles et des réformes juridiques nécessaires. L'élément considéré ici contribuera à faire du développement de l'enfant une priorité de l'État en l'aidant à formuler, appliquer, suivre et évaluer les politiques publiques et les réformes juridiques. Il appuiera l'instauration de cadres institutionnels et de réformes juridiques qui étendent l'exercice des droits des enfants et soutiendra les autres éléments du programme dans la formulation de stratégies de mobilisation et d'apports à l'analyse des politiques sectorielles. Des stratégies seront conçues concernant la surveillance par la société ainsi que le suivi des questions intéressant les enfants et les Objectifs du Millénaire pour le développement par des observatoires, des études, des travaux de recherche et des indicateurs spécifiques de suivi et d'évaluation. L'élément centralisera les travaux concernant le Plan national d'action pour les enfants et les adolescents. Il formulera des stratégies de communication, entre autres au sujet du programme, pour stimuler la mobilisation sociale, la participation des enfants et des adolescents et une culture respectueuse des droits des enfants afin de faire évoluer les mentalités et les comportements dans la société bolivienne.

50. L'adoption de politiques locales et nationales en faveur des enfants sera encouragée, l'accent étant mis sur une meilleure gestion du développement local intégré et les partenaires du développement local seront incités à mieux incorporer les politiques nationales et sectorielles à leurs activités destinées aux enfants. Au niveau des collectivités, avec la participation des organisations de base, l'élément aidera les organisations communautaires à mieux protéger les droits des enfants et à veiller à leur respect. Des ripostes aux situations d'urgence et aux catastrophes seront prévues.

51. **Coûts intersectoriels.** Les coûts intersectoriels seront ceux des activités qui appuient l'exécution de tout le programme, y compris les salaires du personnel d'appui et du personnel technique, les dépenses de voyage pour le suivi et l'évaluation, et le coût des fournitures de bureau et du matériel.

Principaux partenariats

52. L'UNICEF mobilisera des partenariats pour obtenir des ressources pour les enfants, sensibiliser aux questions concernant les enfants et mobiliser plus d'intérêt pour eux dans le cadre de nouvelles modalités d'aide comme l'approche à une

assistance au développement à l'échelle du secteur et l'appui à un budget direct/général.

53. Le vice-ministère à l'investissement public et aux finances extérieures du ministère de la planification est le principal partenaire pour la planification, la coordination et le suivi du programme. Les éléments spécifiques de celui-ci seront mis en œuvre et surveillés avec les ministères de la santé et des sports, de l'éducation, de l'eau et de la justice ainsi qu'avec leurs vices-ministères intéressés. Parmi les autres principaux partenaires au niveau central figurent le Tribunal électoral national, des universités, des instituts de recherche, le Médiateur, l'Institut national de statistique, l'agence de presse ANNI, l'Alliance bolivienne pour les enfants et les adolescents, le Congrès national et l'Assemblée constituante.

54. Les activités aux niveaux communautaire et municipal seront coordonnées par l'intermédiaire des administrations municipales, des services départementaux dans chaque secteur, de agents de promotion des collectivités et des agents communautaires, des organisations autochtones, des services des Défenseurs des enfants et des ONG locales.

55. Les partenariats seront intensifiés avec les principaux partenaires internationaux de développement, notamment l'Agence canadienne de développement international, la Banque interaméricaine de développement, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, l'Agency for International Development des États-Unis, l'Agence espagnole de coopération, la Banque mondiale et les gouvernements danois, italien, finlandais et néerlandais, entre autres, afin de renforcer les synergies techniques et l'effet de levier de ressources. Les comités nationaux continueront de jouer un rôle central dans la mobilisation, notamment de ressources.

56. L'UNICEF participera activement à tous les comités interorganisations des Nations Unies constitués pour surveiller la mise en œuvre du Plan-cadre ainsi qu'au programme commun pour la nutrition établi récemment avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIT, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'OMS/PANO et d'autres organisations. Dans les activités concernant le travail et la traite des enfants, la collaboration se fera avec l'OIT et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et pour les programmes de survie de l'enfant et de développement des adolescents, l'UNICEF travaillera étroitement avec le FNUAP et la PANO.

Suivi, évaluation et gestion du programme

57. Le programme de pays comporte plusieurs indicateurs essentiels d'impact global : taux de mortalité maternelle et infantile, taux d'inscription, de scolarisation et d'achèvement des études dans le primaire, accès à l'eau potable et à l'assainissement et dépenses publiques consacrées à l'enfance par cycle de vie. Dans les premières années de l'enfant, on mesurera son développement. Ensuite, on surveillera l'application de mesures concernant la santé et la protection et l'accès à l'éducation, la poursuite des études et la qualité de l'éducation et dans l'adolescence, les taux d'infection par le VIH/Sida ainsi que la participation dans les domaines qui favorisent le plein exercice de la citoyenneté.

58. Les résultats du programme seront mesurés à des réunions qui se tiendront tous les ans sous la coordination du vice-ministère de l'investissement public et des finances extérieures pour évaluer les dépenses et les taux d'exécution des plans d'action annuels. En 2010, un examen à mi-parcours aura lieu avec le gouvernement et d'autres partenaires. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation est le principal instrument pour ces activités et repèrera les principaux sujets appelant une évaluation approfondie. L'édification de capacités des interlocuteurs nationaux en matière de suivi et d'évaluation est prioritaire. Les mécanismes nécessaires de coordination interne et externe seront mis en place pour faire face au degré élevé de collaboration intersectorielle qu'appelle le programme.

59. En 2008, en coordination avec l'Institut national de statistique, le programme établira un état local de référence des indicateurs énumérés dans le tableau des résultats pour suivre couramment ceux-ci et pour fournir les outils nécessaires à l'évaluation finale du programme de pays en 2012. Cet état présentera des données décomposées par sexe, localisation géographique et population. En collaboration avec le SNS et le système des Nations Unies, DevInfo recevra des moyens supplémentaires pour suivre les Objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national et subnational.

Tableau récapitulatif les résultats : programme de coopération, Gouvernement indien—UNICEF, 2008-2012

<i>Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés dans ce domaine et données antérieures</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès*</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés de ce domaine visé contribueront à atteindre:</i>
---	--	---	---	---	---

Le principal objectif du programme de coopération est de faire en sorte que les enfants et adolescents boliviens, à chaque stade de leur vie, survivent, grandissent et s'épanouissent dans un climat d'inclusion, de respect des diversités culturelles et d'équité entre les sexes.

Dans la petite enfance, le programme contribuera à ce que les enfants de moins de 5 ans soient déclarés à la naissance, soient bien nourris et en bonne santé, et développent leur potentiel physique, cognitif et émotionnel dans un climat de protection et de respect de leur culture.

Dans l'enfance, le programme contribuera à ce que les enfants de 6 à 13 ans achèvent des études de base de qualité et respectueuses des cultures, soient en bonne santé et bien nourris, que leur intégrité physique, psychologique et sociale soient respectée, qu'ils participent à leur propre développement et qu'ils affirment leur identité par un dialogue intraculturel et interculturel.

Dans l'adolescence, le programme contribuera à ce que les adolescents de 12 à 18 ans aient puissent acquérir des connaissances utiles pour leur existence, qu'ils aient des compétences, que des possibilités s'ouvrent à eux, qu'ils aient les moyens d'exercer leurs droits, qu'ils soient protégés contre toutes les formes de violence, de mauvais traitements et d'exploitation et qu'ils exercent leur citoyenneté interculturelle.

Élément survie, santé et développement des enfants et des adolescents

1 : Survie et développement du jeune enfant	1. Réduction à 20 p. 1 000 naissances vivantes du taux de mortalité néonatale (TMN) et à 160 p. 100 000 naissances vivantes du taux de mortalité maternelle (TMM) (Données antérieures : TMN de 27 p. 1 000 en 2003; TMM de 230 p. 100 000 en 2003)	TMM TMN	Enquêtes démographiques et sanitaires	Ministère de la santé et des sports; service départemental de la santé; administrations municipales, Conseil national pour l'alimentation et la nutrition (<i>Consejo Nacional de Alimentacion y Nutricion</i> (CONAN)); programme Communautés en marche; ministère de l'éducation; vice-ministère des services de base; unités départementales de l'eau, de l'assainissement et du logement; organisations de base; agents de santé communautaires	OMD1, 4, 5, 6, 7; Un monde digne des enfants, promouvoir des modes de vie sains; PNUAD, résultat 2- zéro malnutrition, résultat 3- développer les capacités sociales, l'éducation; vice-ministère des services de base; unités départementales de l'eau, de l'assainissement et du logement; organisations de base; agents de santé communautaires
3 : VIH/Sida et les enfants	2. Proportion des accouchements suivis par du personnel de santé qualifié portée à 65 % pour l'ensemble du pays et 60 % pour les femmes autochtones (Données antérieures : moyenne nationale de 61 % en 2003 et moyenne pour les femmes autochtones de 52 % en 2001)	Accouchements suivis par du personnel qualifié	Enquêtes démographiques et sanitaires Système national d'information sur la santé (Sistema Nacional de informacion de Salud (SNS))	Ministère de la santé et des sports; service départemental de la santé; administrations municipales, Conseil national pour l'alimentation et la nutrition (<i>Consejo Nacional de Alimentacion y Nutricion</i> (CONAN)); programme Communautés en marche; ministère de l'éducation; vice-ministère des services de base; unités départementales de l'eau, de l'assainissement et du logement; organisations de base; agents de santé communautaires	

Élément du descriptif de programme (DPP) : survie, santé et développement de l'enfant et de l'adolescent

<i>Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i> <i>Domaines visé</i>	<i>Principaux résultats escomptés dans ce domaine et données antérieures</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès*</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés de ce domaine visé contribueront à atteindre:</i>
	3. Contrôle du post-partum porté à 50 % (Données antérieures n.d. d'environ 10 % en 2006)	Contrôle du post-partum	SNS		
	4. Proportion de femmes enceintes anémiées abaissée à 25 % et d'enfants de moins de 3 ans souffrant de retard de croissance à 18 % (Données antérieures : 33 % de femmes anémiques en 2003; 24 % d'enfants souffrant de retard de croissance en 2003)	Prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de 3 ans Femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans souffrant d'anémie	SNS Enquêtes démographiques et sanitaires		
	5. Au moins 85 % des enfants de moins d'un an dans toutes les municipalités courront moins de risques dus aux maladies évitables par la vaccination (Données antérieures : moyenne nationale de 85 % en 2005)	Couverture immunitaire pour la troisième dose de pentavalent	Enquêtes démographiques et sanitaires SNS		
	6. Accès des enfants et des adolescents à des services intégrés de qualité (Données antérieures : n.d.)	Couverture des enfants et des adolescents par le système d'assurance Pourcentage des cas de violence examinés et signalés par le système de santé	SNS		
	7. Risque de transmission du VIH des enfants aux parents abaissé à 80 % (Données antérieures : n.d.)	Pourcentage de femmes enceintes séropositives qui connaissent leur état et préviennent la transmission de la mère à l'enfant	Enquêtes démographiques et sanitaires		

<i>Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés dans ce domaine et données antérieures</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès*</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés de ce domaine visé contribueront à atteindre:</i>
Élément eau, hygiène et assainissement de l'environnement					
1. Survie et développement du jeune enfant Élément du DPP : eau, hygiène et assainissement de l'environnement	1. Prévalence des maladies diarrhéiques aiguës réduite de 20 % (Données antérieures : 34 % des enfants de moins de 2 ans en 2003)	Prévalence des maladies diarrhéiques aiguës chez les enfants de moins de 2 ans	Enquêtes démographiques et sanitaires SNS	Vice ministère des services de base; unités départementales de l'eau, de l'assainissement et du logement de base; centres de soins de santé; ministère de l'éducation; unités techniques municipales internes et comités de l'eau potable et de l'assainissement; Fondation de l'assainissement de base; ONG locales; organisations de base; comités de l'eau potable et de l'assainissement	
	2. Pourcentage de familles rurales ayant accès durablement à de l'eau sûre de qualité porté à 90 % et ayant accès à des services d'assainissement porté à 55 % (Données antérieures : eau sûre : 85 % en 2004 et assainissement : 46 % en 2004)	Eau salubre et assainissement suffisants	Enquêtes sur les ménages; recensement national de la population et du logement; système national d'information sur l'eau et l'assainissement		
	3. Les enfants de 20 000 familles et de 1 000 écoles ont acquis des habitudes saines et hygiéniques (Données antérieures : n.d.)	Pourcentage de familles et d'écoles pratiquant trois règles d'hygiène essentielles Pourcentage de collectivités sans latrines	Système de suivi et d'évaluation de l'UNICEF		
Élément : éducation pour la vie et la citoyenneté					
2. Éducation de base et égalité entre les sexes Élément du DPP : éducation pour la vie et la citoyenneté	1. Taux d'achèvement des études primaires porté à 75 % (Données antérieures : 60 % dans les zones d'application en 2006)	Taux d'achèvement des études primaires	Système d'information sur l'éducation Recensement national de la population et du logement Enquêtes sur les ménages	Ministère de l'éducation Services de l'éducation des départements et des municipalités Administration de l'éducation des districts Administrations municipales Organisations autochtones Collectivités	OMD 2, 3 Un monde digne des enfants : éducation pour tous PNUAD : résultat 3-développer les capacités sociales

<i>Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i> <i>Domaines visé</i>	<i>Principaux résultats escomptés dans ce domaine et données antérieures</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès*</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés de ce domaine visé contribueront à atteindre:</i>
	2. Taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire porté à 50 % pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les zones rurales (taux net d'inscription dans l'enseignement préscolaire de 40 % en 2004 dans les zones rurales)	Taux net d'inscription dans l'enseignement préscolaire	Systèmes d'information sur l'éducation		
	3. Pourcentage des enfants de 6 à 13 ans non scolarisés réduit à 10 % (Données antérieures : 22 % en 2004)	Taux net de fréquentation dans l'enseignement primaire	Recensement national de population Enquêtes sur les ménages Système d'information sur l'éducation		
	4. Taux d'analphabétisme réduit à 20 % chez les femmes autochtones rurales (Données antérieures : 42,3 % en 2001)	Taux d'analphabétisme des femmes autochtones rurales	Recensement national de population Enquêtes sur les ménages		
Élément politique publique, mobilisation et partenariats au service des droits des enfants					
5. Mobilisation politique et partenariats au service des droits des enfants Élément du DPD : politique publique, mobilisation et partenariats au service des droits des enfants	1. L'État fait une priorité du développement des enfants, des adolescents et des femmes ainsi que du succès des OMD dans ses politiques publiques	Plans et programmes nationaux incluant des buts concernant le développement de l'enfant Plans sectoriels incluant une approche aux droits de l'enfant	Rapports du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	Ministères de la planification, de la justice et des finances, Présidence, Parlement national Conseil national des enfants et des adolescents, Institut national de statistique, Bureau du médiateur, Plateforme pour les enfants, ONG, administrations départementales et municipales, organisations de base et organisations autochtones, collectivités, enfants et adolescents	OMD 8 Un monde digne des enfants : éliminer la pauvreté, investir dans l'enfance PNUAD : résultat 1-gouvernabilité
	2. Investissements sociaux destinés aux enfants portés à 7,5 % du PNB (Données antérieures : 6,7 % en 2004)	Pourcentage du PNB affecté à des investissements sociaux destinés aux enfants	Budget national Ministère de la planification Ministère des finances		

<i>Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF Domaines visé</i>	<i>Principaux résultats escomptés dans ce domaine et données antérieures</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès*</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés de ce domaine visé contribueront à atteindre:</i>
			Bilans des plans de développement municipaux		
3. Les départements et les administrations municipales incluent des stratégies au profit des enfants et des adolescents et leur consacrent des investissements	Pourcentage des plans de développement municipaux et départementaux identifiant des actions, des stratégies et des investissements concernant les enfants	Pourcentage des plans de développement municipaux et départementaux identifiant des actions, des stratégies et des investissements concernant les enfants	Bilans des plans de développement municipaux Système de suivi de l'UNICEF		
4. Trente municipalités des Andes, de l'Amazone et du Chaco appliquent et financent sur des ressources locales des actions et des plans locaux pour les enfants (Données antérieures : n.d.)	Pourcentage des municipalités qui appliquent des plans locaux d'action et les financent sur leurs propres ressources, Pourcentage des plans locaux assortis de budgets d'investissement pour les enfants	Pourcentage des municipalités qui appliquent des plans locaux d'action et les financent sur leurs propres ressources, Pourcentage des plans locaux assortis de budgets d'investissement pour les enfants	Ministère des finances Observatoires locaux de la situation des enfants		
5. Le pourcentage des indicateurs CRING qui peuvent être mis à jour chaque année au moyen des statistiques nationales est porté à 50 % (Données antérieures : 12 % en 2007)	Pourcentage d'indicateurs CRING mis à jour chaque année	Pourcentage d'indicateurs CRING mis à jour chaque année	CRING Institut national de statistique DevInfo		
6. Accroissement du pourcentage de la société bolivienne qui a une opinion favorable des droits de l'enfant	Pourcentage d'adultes connaissant les droits des enfants Pourcentage d'enfants et d'adolescents connaissant leurs droits	Pourcentage d'adultes connaissant les droits des enfants Pourcentage d'enfants et d'adolescents connaissant leurs droits	UNICEF et ses partenaires Enquêtes d'opinion et de perception		